CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 04 avril 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 07 MARS 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mars 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mars 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MARS 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-seize-mille-quatre-vingt-neuf-dollars et trente-trois-cents (96,089.33$) de déboursés et de dix-mille-cinq-cent-quatre-dollars et trente-cents (10,504.30$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de cent-six-mille-cinq-cent-quatre-vingt-treize-dollars et soixante-trois-cents (106,593.63$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-04**

**ADHÉSION 2016-2017 À L’UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande d’adhésion 2016-2017 à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent au coût de cent-cinquante-dollars (150.00$);

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-05**

**AUTORISATION D’ACHAT REGROUPÉ POUR L’ACQUISITION D’UN ÉTAYAGE MODULAIRE ALUMINIUM (CAGE POUR TRAVAUX EN TRANCHÉE)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une soumission de Équipement NCN Ltée pour l’acquisition regroupé d’un étayage PRO-MOD aluminium (cage pour travaux en tranchée) au montant de seize-mille-quatre-cent-quarante-et-un-dollars et quarante-trois-cents (16,441.43$) taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe la Municipalité de Saint-Adelme qu’il est intéressé à faire un achat regroupé pour l’acquisition d’un étayage modulaire en aluminium de 10 pieds qui se vend présentement sur le marché seize-mille-quatre-cent-quarante-et-un-dollars et quarante-trois-cents (16,441.43$);

QUE la Municipalité de Saint-Adelme devra fournir les coûts exacts de la transaction, le nom des municipalités participantes, conclure une entente concernant la disposition et l’utilisation et de s’assurer de quelle façon financer cet achat.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-06**

**APPUI POUR LE MAINTIEN DES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DONT LE CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION ACÉRIOLE AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT Qu’entre 2000 et 2015, le nombre d’entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu’apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT Qu’en 2015, l’Agence de vente de sirop d’érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT Qu’en 2015, les exportations canadiennes de produits de l’érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des marchés du sirop d’érable d’ici est en développement constant grâce à l’innovation et l’entrepreneuriat des Québécois oeuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d’environ 611 M$ (production : 278 M$, transformation : 189 M$, et exploitations de type touristique : 144 M$);

CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M$;

CONSIDÉRANT QUE l’acériculture est un pilier économique d’importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d’érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l’auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT QUE certaines des recommandations du Rapport s’appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72% de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80% n’a été franchi qu’à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport recommande l’abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l’époque où l’instabilité, l’évasion fiscale et l’absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l’application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l’industrie;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport ignore complètement les plans d’actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour toutes ces raisons, nous demandons au Gouvernement du Québec :

* De mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l’amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d’érable québécois dont le contingentement acéricole, l’Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d’érable.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-07**

**AUTORISATION-COMMANDE D’ASPHALTE FROIDE EN VRAC CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire commander conjointement avec la Municipalité de Saint-Adelme quatorze (14) tonnes d’asphalte froide en vrac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la commande de quatorze (14) tonnes d’asphalte froide en vrac conjointement avec la Municipalité de Saint-Adelme.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-08**

**PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE SALARIALE-EMPLOI QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière salariale auprès de Emploi-Québec pour l’embauche d’un employé pour 26 semaines à 40 heures semaines au salaire minimum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d’aide financière salariale pour l’embauche d’un employé auprès de Emploi Québec et soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-09**

**LOCATION D’UN PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a informé le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité que le photocopieur actuel doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une proposition de Xerox pour achat 6,350.00$ plus taxes ou location 60 mois 118.00$/mois d’un photocopieur WC 7835 XEROX couleur et contrat de service d’un montant de 183.85$ par mois plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la proposition de Xerox pour la location de 60 mois à 118.00$/mois plus les taxes d’un photocopieur WC 7835 Xerox et le contrat de services d’un montant de 183.85$ par mois plus taxes;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité un contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-10**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-MARCHE DU RELAIS POUR LA VIE-SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance de Madame Ruth Bouchard demandant une commandite pour la marche du relais pour la

vie de la Société Canadienne du cancer qui se tient à Matane le 11 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ne donnera pas de commandite pour la marche du Relais pour la vie de la Société Canadienne du cancer étant donné que la population est déjà sollicitée par l’organisme.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-11**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE-GRAIDAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux de graidage dans les chemins municipaux pour la période estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est par proposé Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite pour des travaux de graidage dans les chemins municipaux pour la période estivale 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-12**

**APPEL D’OFFRES ANNULÉ-PROJET, NUMÉRO : 2016-02-12-SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres « Projet : 2016-02-12 » pour obtenir les services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric est annulé par l’ensemble des municipalités participantes et de l’avis de Monsieur Denis Côté du Ministère des Affaires municipales, de Régions et de l’occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres est annulé en raison que la Municipalité de Saint-Adelme a demandé des équipements supplémentaires et qu’elle veut modifier sa demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité annule l’appel d’offres « Projet : 2016-02-12 ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-13**

**APPEL D’OFFRES PROJET NUMÉRO : 2016-04-13 SUR LE SITE SEAO POUR OBTENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DES STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DES STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT le document d’appel d’offres Projet numéro : 2016-04-13, préparé par la Municipalité de Sainte-Félicité pour obtenir les services professionnels pour l’exploitation des stations de production d’eau potable et des stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à procéder à un appel d’offres public pour obtenir les services professionnels pour l’exploitation des stations de production d’eau potable et des stations d’épuration des eaux usées avec publication de cet appel d’offres sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres (SEAO).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-14**

**DÉPÔT-RAPPORT ANNUEL POUR L’ANNÉE 2015-OUVRAGES MUNICIPAUX D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1er avril de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport annuel pour les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées préparé par l’exploitant la firme NORDIKeau inc.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-15**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE-REMPLACEMENT PORTES D’ENTRÉE ÉDIFICE MUNICIPAL ET ARCADE DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) portes d’entrée de l’édifice municipal et la porte d’entrée de l’arcade du Centre Sportif Sainte-Félicité doivent être remplacées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à demander des soumissions sur invitation écrite.

**INVITATION AUX ACTIVITÉS EN AVRIL 2016-MADAME JOHANNE DION**

Madame Johanne Dion, conseillère, invite les personnes présentes aux activités organisées en avril 2016.

**DEMANDE D’INFORMATION DE MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

Madame Sandra Bérubé, conseillère, demande au maire des informations concernant le chauffeur de la charrue.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h39, Fin : 19h52)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-16**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 04 avril 2016, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h53.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier